



**Groupe de travail PIGMA (R3) sur la normalisation de  
l'adresse postale en Nouvelle-Aquitaine**

*DATE DE REUNION*  
*Lieu de réunion*

**23/05/2019**  
**BORDEAUX**

Dossier suivi par : M. Christophe LABARRE et M. Emeric PROUTEAU

**PRESENTS :**

<b>AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE</b>	LEA PEREZ LEO HUERTA
<b>AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE 64</b>	GUILLAUME POMMIER
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL 64</b>	CHRISTOPHE FAURE
<b>INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE</b>	MARIE GOMBERT GUY FLAMENT
<b>GEO 17 - SOLURIS</b>	VINCENT MASSON
<b>SYNDICAT DE LA DIÈGE</b>	AURELIE GOACOLO
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>	CLAIRE BERGUER JEROME PESTEIL CHRISTIAN PICON
<b>GIP ATGERI</b>	CHRISTOPHE LABARRE EMERIC PROUTEAU GUILHEM MOUSSELIN
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGEN</b>	FREDERIC AGUERRE DIDIER PAULIAT
<b>ADACL</b>	LAURIANE RENEE
<b>SDIS79</b>	ALEXANDRE BERTET BORIS CHAUMONOT
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND ANGOULEME</b>	ARNAUD BLANCHARD
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL 19</b>	PIERRE ESTERLE
<b>SOCIÉTÉ GEOMATIKA</b>	FRANÇOIS-XAVIER GAMOY
<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS-BASQUE</b>	CHRISTELLE GAUCHER CHANTAL ARRUTI
<b>AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE CHARENTE</b>	ROMAIN LACOURARIE
<b>SDIS33</b>	REMI LASSOUREILLE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEVOIS</b>	JEAN-PHILIPPE LLORENS
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL 47</b>	FREDERIC MANDIS
<b>LIMOGES MÉTROPOLE</b>	MICKAËL ESTELLE

## 1. Contexte de la réunion

---

Dans le cadre des projets de normalisation des adresses postales menés sur la région Nouvelle-Aquitaine, le GIP ATGeRi a réuni le 23 Mai 2019 les dynamiques locales identifiées en Nouvelle-Aquitaine en élargissant aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Tous les départements de la Région Nouvelle-Aquitaine étaient représentés lors de ce groupe de travail exceptés les départements de la Creuse (23) et la Vienne (86).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Introduction et rappel des enjeux du groupe de travail PIGMA sur l'adresse
- Point d'information sur la Base Adresse Nationale (BAN) et le guichet adresse national V2
- Présentation des diagnostics territoriaux sur la qualité des adresses sur les départements de la région Nouvelle-Aquitaine
- Tour de table et avancées des projets de normalisation des adresses postales dans les départements
- Présentation de la stratégie régionale et du programme d'action PIGMA sur 2019/2020

## 2. Point d'information IGN sur la Base Adresse Nationale (BAN) et le guichet adresse national V2

---

### a. Définitions

---

La Base Adresse Nationale (BAN) est la base de données de référence et le fruit d'une coopération entre l'Etat (ETALAB, DGFIP), l'IGN, La Poste et OpenStreetMap (OSM) France.

Les données sont accessibles à cette adresse : [adresse.data.gouv.fr/donnees-nationales](https://adresse.data.gouv.fr/donnees-nationales)

La BD TOPO® V3 est réalisée et diffusée par l'IGN. Ces données sont issues d'un traitement des infos fournies par la POSTE, la DGFIP, l'INSEE, des partenaires locaux et les collecteurs IGN.

**C'est un export de ces données qui alimente la Base Adresse Nationale (BAN) mais ce n'est pas le seul.** L'IGN procède à des synchronisations régulières entre la BAN et la BD Topo®V3

### b. Les bases adresses

---

- **La BAN** : base de données adresses ponctuelles sémantique proposant plusieurs positions géométriques possibles, associées à un couple (source, type de positionnement). La BAN est stockée sur le réseau interministériel de l'Etat (RIE).

La BAN est alimentée par plusieurs canaux :

- Guichet adresse
- BD Topo®V3
- Imports massifs BAL

L'IGN assure actuellement l'intégration des BAL dans la BAN. Il est question qu'Etalab propose **outil d'import massif de données au format Base Adresse Locale (format AITF) dans la BAN**. L'IGN rappelle qu'il existe une API BAN mais qui n'est pas encore bien documentée et donc difficilement utilisable.

• **Thème Adresse de la Bd Topo® V3** : La Bd Topo® V3 embarque dorénavant une thématique adresse proposant une unique position géométrique, associée à un couple (source, type de positionnement), celui ayant la « meilleure » précision (fonction de la source, de l'actualité, de la localisation...). En complément de ces ponctuels adresses, nous retrouvons, dans la bd topo® V3, les filaires de voies.

Les valeurs ajoutées de la BD Topo® V3 sont les suivantes :

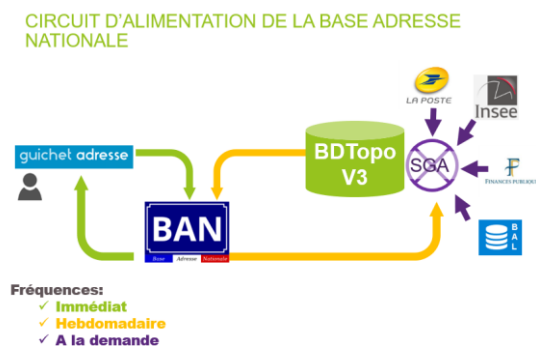
- Gestion multisource
- Positionnement homogène
- Apport du collecteur (reprise du filaire, gestion des bornes postales , ...)
- Gestion des conflits entre sources (Dénominations)
- ADRESSE PREMIUM Enrichissement via HEXACLE

Les données sont accessibles à cette adresse : [professionnels.ign.fr/bdtopo](http://professionnels.ign.fr/bdtopo)

L'IGN rappelle que :

- La donnée adresse fournie par la POSTE à l'IGN est une donnée littérale, elle nécessite d'être repositionnée géométriquement.
- La donnée saisie par des communes ou par des postiers sur le guichet adresse étant saisie géométriquement, elle ne nécessite pas quant à elle de recalage géométrique.

La nouvelle version du guichet permet en effet de saisir ses adresses le long des tronçons de route BD Topo® V3 en sélectionnant préalablement les tronçons, ce qui permet un gain de temps important au moment de l'intégration des tronçons dans la BD TOPO. Un temps de traitement de ces tronçons est cependant toujours nécessaire dans la mesure où les tronçons font l'objet d'un signalement auprès de l'IGN et non d'une écriture directe dans la base de données de production (contrairement aux ponctuels adresses)



Suite au passage de la BD TOPO V2 à la BD TOPO V3, Toutes ces sources peuvent avoir une fréquence d'alimentation différente. L'alimentation de la BAN se fait selon des fréquences variées comme l'indique le schéma ci-dessus. Les organismes sont libres de choisir le canal d'alimentation qui leur convient le mieux pour faire remonter leurs adresses dans la BAN. Concernant l'utilisation de la BAN dans le déploiement de la fibre, l'IGN précise malgré la possibilité d'utiliser l'ID BAN en lieu et place de l'Hexacle (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036806043>).

### c. Le guichet adresse :

---

À la suite des problèmes rencontrés lors de la migration du guichet adresse dans sa version 2, l'IGN a pris en compte les retours utilisateurs et présente une nouvelle feuille de route lors du groupe de travail.

Actuellement, le Guichet adresse V2 est le moyen le plus direct pour alimenter la BAN dans la mesure où le guichet est branché directement dessus.



#### Evolutions des fonctionnalités du guichet adresse V2 :

##### • Version 2.4 : Qualification fin mai 2019

- Réaliser la numérotation rapide sur voie existante, dont ajouter une adresse sur une voie sélectionnée
- Modifier la cartographie d'une voie tracée dans une carte
- Ajouter une option de parité en numérotation métrique
- Rajouter des contrôles (doublons de voies qui pourraient fusionner)
- Exports csv des cartes
- Rajouter une échelle dans la carte
- Mot de passe d'anciens inscrits à redemander
- Importer les libellés de voies du guichet v1
- Créer une voie à partir d'une sémantique existante
- Déplacer le point origine

##### • Version 2.5 : mise en qualification mi-juillet 2019

- Import massif format BAL
- Ajout d'un profil superviseur
- Gestion des conflits
- Recherche par nom de voie dans la liste des voies et adresses
- Ajout d'une information quand on veut la fiche d'informations des voies/Lieu dit uniquement sémantiques
- Exports csv des cartes

##### • Version 2.6 : qualifications non planifiées à ce jour

- Gestion des lieux-dits
- Suppression de voie
- Décomposition de voies
- Suppression de la dernière action effectuée
- Modification de la géométrie de la voie: pouvoir sélectionner des tronçons en cliquant sur le premier et le dernier d'un alignement.
- Filtration du journal de modifications par parité

- Identification des adresses rattachées à une voie
- Vue des cartes par communes

Le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne s'est porté candidat pour tester les nouvelles fonctionnalités du guichet (Bêta-testeur).

Depuis l'initialisation de la BAN (en tant que Base de données à part entière) suite au changement de version de BD TOPO V3, le guichet a été rebranché sur la BAN. La BD TOPO V3 a également été rebranchée mais il semble que le système d'information de LAPOSTE ne soit pas encore rebranchée. (Informations précisées lors du GT Hexacle du CD19)

#### **d. Licence et gouvernance :**

---

La gouvernance de la BAN est partagée entre les acteurs fondateurs à savoir : OSM, l'IGN, LE GROUPE LA POSTE et l'Etat.

La licence de la BAN a évolué depuis la réunion du groupe de travail adresse PIGMA du 23 Mai 2019. Voici les dernières informations disponibles sur le site <https://adresse.data.gouv.fr/donnees-nationales>

La Base Adresse Nationale est diffusée sous le couvert d'une licence du produit gratuit issu de la BAN. Cette licence autorise l'utilisateur à :

- Copier, distribuer et utiliser la base de données
- Produire des créations à partir de cette base de données
- Modifier, transformer et construire à partir de cette base de données

Tant que l'utilisateur :

- Mentionne la source des données
- Transmet aux partenaires BAN une copie électronique de tous les enrichissements réalisés (licence contaminante)

**Enfin, conformément à la demande du Premier Ministre, la BAN passera sous Licence Ouverte au 1er janvier 2020.**

#### **e. Diffusion des données IGN**

---

L'IGN annonce que l'archivage de la BD Topo®V3 sera dorénavant trimestriel sur le site IGN professionnel. Pour rappel, la BD Topo® est diffusée en téléchargement local sous le couvert de la licence à titre gratuit pour les organismes éligibles à ce dispositif. L'espace professionnel permet également la création de clés permettant d'accéder aux ressources WMS, WFS et WMTS en streaming. L'espace collaboratif de l'IGN assure quant à lui une diffusion à J+1 de la Bd Topo. Le Geoportail propose tout un ensemble de webservices permettant la consultation raster de la BD Topo®(WMS, WMTS...).

Un protocole d'accord sur l'hébergement et la diffusion du RGE a été mis en place entre le GIP ATGeRi et l'IGN depuis 2011, année de mise en œuvre de la Diffusion à Cout Marginal (DCM). A travers ce protocole, L'IGN partage la diffusion du RGE avec le GIP ATGeRi (à travers sa mission

PIGMA) pour l'ensemble des organismes chargés d'une mission de service public non industrielle et commerciale .

L'IGN précise qu'il est impossible d'identifier les organismes qui téléchargent la BAN, la donnée étant diffusée sur un site géré par Etalab, de façon ouverte et donc sans identification.

Voici en revanche quelques utilisateurs de la composante adresse de la Bd Topo® :

- Les ¾ des SDIS en France
- Opérateurs : Orange, SFR, ...
- Energie : ENEDIS, GRDF, GRTGAZ, TEREGA, RTE...
- Eau : VEOLIA Eau, SAUR,...
- Numérique : Apple,...

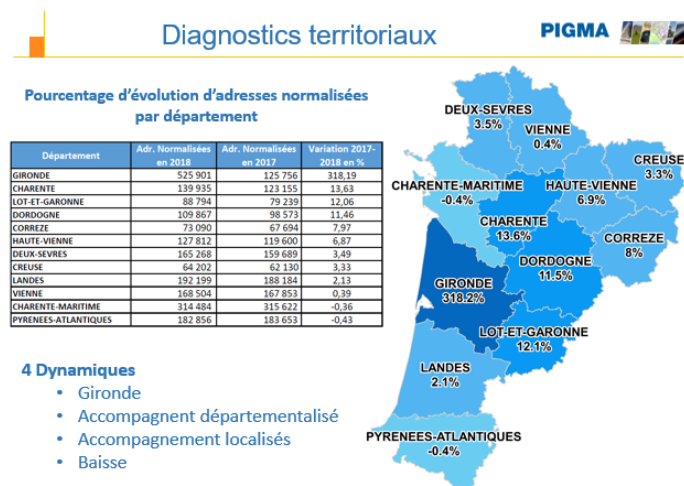
Cette liste d'utilisateurs n'est pas exhaustive.

### 3. Diagnostics territoriaux

L'objectif de ces diagnostics territoriaux est de quantifier et de qualifier la normalisation des adresses en Nouvelle-Aquitaine entre fin 2017 et fin 2018. Pour cela, les données suivantes ont été utilisées :

- BD ADRESSE® (Octobre 2018)
- ADRESSE-PREMIUM® (Novembre 2018)
- BD TOPO® – Couches Bâti (Octobre 2018)

Malgré les problèmes rencontrés, ce diagnostic a montré une évolution des adresses normalisées à la hausse sur les communes ayant engagé la démarche de normalisation.



Ce diagnostic a également révélé des problèmes de qualité des données :

- Suppression d'adresses et non intégration des nouvelles adresses dans Adresse Premium®
- Problème des adresses provenant des services fiscaux
- Problème de suppression des anciennes adresses

Ces problèmes peuvent être liés à un problème dans la chaîne de production. Les exemples vont être envoyés à l'IGN pour qu'ils puissent réaliser une expertise.

Ce diagnostic peut être fourni sur demande.

## 4. Tour de table

---

### 4.1. Bilan de l'enquête

Afin de préparer le tour de table, un questionnaire a été envoyé lors de l'inscription au groupe de travail. Celui-ci portait sur les outils mis en place, le format des bases adresses locales et les problèmes identifiés dans le cadre de la normalisation des adresses postales.

Le bilan de ces enquêtes est le suivant :

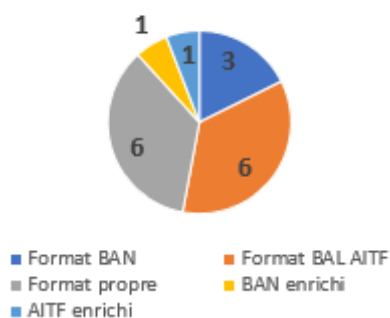
- Les outils utilisés sont majoritairement des solutions propres

#### Outils mis en place



- Concernant le format des bases de données, le format BAL AITF est majoritairement utilisé suivi par des formats propres.

#### Format des bases adresses locales



- Sur la question des problèmes identifiés, trois sont majoritaires :
  - La nécessité d'HEXACLE et leur délai de production
  - La remontée des adresses aux institutions publiques (SDIS, BAN, ...)
  - La remontée aux opérateurs GPS

### 4.2 Charente (16)

#### ATD 16

L'ATD 16 équipe actuellement 267 communes avec leur propre outil SIG. Une dynamique adresse a été mise en place. Depuis octobre 2018, l'ATD 16 a proposé un accompagnement à l'adressage des voies pour les communes. Actuellement 71 communes sont en cours avec 5 communes finalisées. Une dizaine de communes sont en prestation avec La Poste. L'ATD 16 a son propre format de donnée adresse et voirie en essayant d'être le plus proche possible du standard BAN.

L'ATD16 propose deux offres de services :

- Une offre de supervision avec une initiation à l'outil SIG pour la thématique adresse. (500€ pour une commune de moins de 500 habitants et 1 000€ pour une commune de plus de 1 000 habitants)
- Une offre de délégation qui propose une saisie des adresses par l'ATD 16 (tarif de l'offre de supervision plus coût réel de la saisie.)

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- Complexité politique locale (standardiser des petites communes)
- Visibilité de la prise en compte dans la BAN
- Transmission des données aux opérateurs GPS
- L'obsolescence de certains outils de la DGFIP qui nécessite de leur envoyer les adresses au format Excel et shape.

## **Le Grand Angoulême**

Le Grand Angoulême est une agglomération récente (38 communes). L'intérêt de la démarche adresse a muri depuis 1 an en raison d'une demande de services envers les communes avec un outil SIG sur cette thématique.

Actuellement, un outil est fourni pour la création des adresses sans accompagnement spécifique sur la thématique adresse. Aujourd'hui le Grand Angoulême est en phase de production de la donnée. Celle-ci n'est pas déposée. La structure de la donnée est propre.

Le Grand Angoulême ne valorise pas ses données adresses auprès des différents acteurs (IGN, LA POSTE, SERVICES FISCAUX...)

Le Grand Angoulême se pose la question de la position de l'adresse en raison du décalage du cadastre.

## **4.2. Charente-Maritime (17)**

### **Geo 17 (SOLURIS)**

Démarche en réflexion pas de démarche départementalisée.

En 2018, proposition aux élus sur la manière d'engager un processus de normalisation avec un état des lieux (utilisation d'un diagnostic du groupe LA POSTE datant de 2015). Seulement 4-5% des communes sont sans adresse ce qui démontre un bon adressage à l'échelle départementale. Travail réalisé avec PIGMA pour réaliser un diagnostic avec Adresses Premium.

- Etat des lieux sur les outils nationaux
- Tours des territoires
- Importance d'avoir des outils permettant de la réactivité
- Sensibilisation des élus sur le service apporté par l'adresse



3 propositions :

- Accompagnement appuyé sur le guichet adresse
- Possibilité d'utiliser l'API BAN (version beta)
- Outil en propre

Cette étude est restée sans suite étant donnée la nécessité d'engager des moyens dans un contexte difficile (Blocage avec la BAN). Les élus estiment qu'il est nécessaire d'attendre.

La fibre est déployée par Orange à travers Charente-Maritime numérique.

Suite à ce groupe de travail, GEO 17 va relancer la démarche sur son département.

#### 4.3. Corrèze (19)

##### **Conseil Départemental de La Corrèze**

La démarche d'adressage est liée au déploiement de la fibre optique dans le cadre d'objectif 100% fibre et s'accompagne de la mise en place de comités de pilotage sur l'adresse. Une plaquette sur la normalisation de l'adresse a été mise en place.

Dans le cadre de l'envoi des nouvelles adresses, le CD19 s'est rendu compte qu'en envoyant directement les documents de création des nouvelles adresses au Service National de l'Adresse (GROUPE LA POSTE) via leur adresse mail, la production d'HEXACLE est plus rapide.

110 communes sont en prestation avec LA POSTE sur ce département.

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- Pas d'accès aux fichiers HEXACLE
- Axione (constructeur) n'a pas toutes les HEXACLE
- Pas de visibilité sur la création des HEXACLE
- Aucune donnée du guichet adresse n'arrive dans le référentiel de La Poste.

##### **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

Dans le cadre de l'adressage, la CA de Brive a mis en place un outil interne de saisie. La CA de Brive, ne fait pas d'accompagnement spécifique auprès des communes. Aucun souci particulier n'a été identifié lors de la saisie. La livraison des données est réalisée au fur et à mesure auprès de l'IGN.

Lorsque la BAN sera fiabilisée et pleinement opérationnelle la CA de BRIVE l'aspirera pour n'utiliser qu'elle. La BAN étant une donnée publique.

La CA de Brive note que lors d'échanges avec les techniciens du SNA, ces derniers n'avaient pas accès à l'HEXACLE.

##### **Syndicat de la DIEGE**

Le syndicat de la Diège accompagne 78 communes notamment sur le suivi administratif. La saisie des adresses est faite par le syndicat avec leur propre outil ISIGEO. La donnée adresses est au format BAL. Le syndicat de la Diège entretient également son propre filaire de voirie.

Après création, les adresses sont fournies à La Poste, le SDIS, la DGFIP et l'IGN.

Avant de transmettre les nouvelles adresses et le nom des rues, il faut parfois attendre car les communes peuvent changer certains détails de l'adresse.

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- Problèmes sur les plaques de rues.
- Problèmes d'intégration des adresses avec les opérateurs GPS.

#### 4.4. Dordogne (24)

##### **ATD24**

La démarche d'adressage en Dordogne a commencé fin 2017. En 2018, 245 communes signent la convention d'accompagnement. L'ATD24 a un objectif de 100 communes terminées fin 2019.

L'outil utilisé est ISIGEO avec comme format de donnée le modèle BAL AITF v1.1. L'ATD24 gère également un filaire de voirie qu'elle intègre également dans Openstreetmap.

Les adresses créées sont diffusées à l'IGN, la DGFIP24 (connecteur), datagouv.fr et le SDIS 24 (connecteur). La philosophie de l'ATD24 est la suivante, « Plus on alimente de sources, plus elle sert à tous ». L'ATD24 indique qu'il ne faut pas diffuser les données trop tôt. Il faut attendre que l'administré soit informé.

La synthèse des problèmes rencontrés par l'ATD 24 est la suivante :

- Absence de texte encadrant précisément chaque étape de création d'une adresse normalisée...
- Les règles de dénomination des voies sont le fruit de la somme des limitations des différents SI des entités utilisatrices d'adresses
- Difficultés à sortir de l'adressage au lieu-dit en milieu rural: « levée de boucliers » des administrés et des élus
- Si la création des adresses est envoyée par l'ATD24, l'intégration des données côté LA POSTE est plus longue que si l'adresse est envoyée par la commune directement
- Nécessité de stopper la diffusion lors des périodes d'élections
- Problème de la remontée des adresses aux opérateurs GPS
- La question de l'utilisation de l'ID BAN pour la FTTH

#### 4.5. Landes (40)

##### **ADACL - IGECOM**

L'ADACL/IGECOM n'a pas encore lancé la démarche adresse sur son territoire. L'ADACL adoptera la même philosophie que l'ATD24 dans une logique de mise à jour et d'entretien des adresses.

Dans le département des Landes, peu de communes n'ont pas d'HEXACLE. Ceci est lié à une dynamique d'adressage historique dans le département des Landes portée par l'Association des Maires (NUMERUE).

L'ADACL se questionne sur le temps humain nécessaire pour la mise en place de cette démarche.

L'ADACL valorisera le plus largement possible les données adresses.

#### 4.6. Lot-et-Garonne (47)

##### **Conseil départemental de Lot-et-Garonne (47)**

Le CD47 a bâti sa stratégie de normalisation de l'adresse sur le guichet adresse avec des données au format BAN. A l'heure actuelle, 156 communes sont en accompagnement. Les outils de pilotage sont constitués à partir de QGIS.

La licence utilisée pour les données est la licence ouverte du guichet adresse.

La diffusion des adresses normalisées est faite au SDIS 47 par l'intermédiaire du GIP ATGeRi, au titulaire du marché de déploiement de la fibre optique et de l'exploitant de la fibre optique pour la SPL Nouvelle-Aquitaine THD.

La synthèse des problèmes rencontrés par le CD47 est la suivante :

- Problèmes lors de la migration du guichet adresse en version 2 qui ont conduit à un arrêt brutal dans la démarche de normalisation de l'adresse sur ce département fin 2018 et début d'année 2019
- Les retards et le temps d'attribution d'HEXACLE (12 mois pour une commune de 100 adresses) ce qui entraîne des retards dans le déploiement de la fibre notamment.
- L'absence actuelle de licence et la non possibilité d'export de la BAN excepté via le guichet adresse v2 commune par commune.

Malgré tout, un retour positif sur les suites du projet avec le guichet grâce à la rencontre avec l'IGN. En effet, le CD 47 va être bêta-testeur des fonctionnalités avant leur mise en production.

##### **Agglomération d'Agen**

La Communauté d'Agglomération d'Agen constituée de 31 communes, a lancé une démarche d'accompagnement à travers des formations de normalisation de l'adresse. Pour cela, le logiciel ISIGEO est utilisé. A l'heure actuelle, 6 communes sont déjà adressées. 10 communes sont terminées. Les données créées sont directement envoyées à l'IGN.

Les problèmes rencontrés concernent les délais flous de l'IGN dans l'intégration des adresses et l'utilisation des nouvelles adresses notamment pour l'envoi des cartes électeurs (utilisation des anciennes adresses en parallèle). De plus, un listing des nouvelles adresses est fourni au facteur. Agen se pose également la question de la pose des panneaux de rues. Faut-il attendre l'intégration dans les GPS ?

##### **Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois**

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, constituée de 19 communes est rentrée dans une démarche de normalisation. Pour cela, le logiciel ISIGEO est utilisé. Actuellement 3 communes sont déjà normalisées. Quelques communes sont en prestation avec la Poste et le département.

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- Problème de diffusion de la donnée
- Qui pose les plaques de rues ? (Attente des plaques de rues pour envoyer les infos)

#### 4.7. Pyrénées-Atlantiques (64)

##### **APGL 64**

L'APGL 64 propose actuellement des services auprès de 54 communes. 26 communes ont terminé. L'accompagnement se traduit par une aide à la saisie pour les petites communes. La saisie est réalisée via l'outil ISIGEO dans le format BAL.

Après créations, les adresses, sont envoyées à La Poste, l'IGN, le SDIS 64 et La Fibre 64.

Concernant le filaire, la BD TOPO® est utilisée pour contrôler le nom et le tracé.

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- Pression mise sur les élus avec le déploiement de la fibre.
- Comment on numérote pour les terrains à construire ?
- Retours négatifs sur les prestations du groupe LA POSTE.
- Pas de visibilité sur l'adressage réalisé par La Poste.

#### **Communauté d'agglomération Pays-Basque**

La démarche d'adressage est réalisée dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Peu de communes sont adressées en raison de l'ancrage de l'usage du nom des maisons pour localiser les foyers.

La CA Pays-Basque propose un accompagnement méthodologique en 8 étapes (110 communes actuellement) pour la gestion de l'adressage via l'outil ISIGEO. La donnée est au format BAL et diffusée en licence libre. Le format BAL a notamment été enrichi du nom des maisons et de la traduction des adresses en Basque et Gascon (Adressage trilingue). Ce travail important sur la langue rallonge le temps de création de l'adresse car un travail est réalisé avec les académies linguistiques.

La CA Pays-Basque accompagne également des communes précédemment en partenariat avec La Poste car la prestation n'est pas adaptée :

- Tarifs exorbitants
- Pas d'accompagnement.

La CA Pays-Basque échange actuellement avec la Fibre 64 et les opérateurs concernant l'HEXACLE dans les fichiers IPE.

En partenariat avec ETALAB et la DGFIP, des échanges techniques en vue de l'expérimentation d'une mise à jour automatique et sur l'amélioration de la délivrance des codes Fantoir sont en cours.

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- Difficultés d'obtention des codes Fantoir et intégration de données volumineuses avec la DDFIP
- Problématique de l'absence de diffusion des adresses intégrées via le guichet adresse de la BAN auprès de La Poste.

#### **Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques (64) – La Fibre 64**

Le CD 64 et La Fibre 64 ont organisé une rencontre de tous les géomaticiens du département. L'IGN était associé à cette réunion. L'objectif de cette rencontre était d'harmoniser les pratiques en matière de normalisation des adresses.

#### **4.8. Deux-Sèvres (79)**

##### **Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (SDIS 79)**

Le SDIS 79 nous informe sur la gestion de l'adresse au sein des SDIS (cartographie opérationnelle, Système de Gestion Opérationnelle-CTA, prise d'alerte...)

Le SDIS 79 localise ces interventions au filaire de voie. L'adresse est projetée sur le filaire qui est qualifié pour une utilisation opérationnelle. Ce travail conduit à une différence de mise à jour entre la base opérationnelle et la base du centre.

Tenir informé les SDIS des nouvelles adresses est très important. De même bien identifier les canaux pour alimenter leur base de données est essentiel.

Dans le cas du SDIS79, la donnée utilisée est la BD Topo® de l'IGN.

#### **4.8. Haute-Vienne (87)**

##### **Limoges métropole**

Limoges métropole saisit les adresses via la solution Arcopole d'Arcgis. Une base filaire est également tenue à jour car la métropole a la compétence voirie mais ce sont les communes qui saisissent les voies.

Limoges métropole ne diffuse pas les données adresses. La diffusion est réalisée directement via les communes.

La synthèse des problèmes rencontrés est la suivante :

- La Poste a démarché 4-5 communes ce qui a posé des problèmes notamment par rapport au prix élevé de la prestation proposée par ce prestataire.
- Limoges Métropole se pose la question de la gouvernance de l'adresse

